



Certificat de vie écrit en anglais

Par **georges18**, le **28/10/2018 à 12:42**

Bonjour,
Je suis tout nouveau retraité et je perçois une petite retraite du Royaume Uni. Ils m'ont envoyé un certificat de vie que je dois remplir et signer devant une personne habilitée (mairie, avocat, magistrat, etc..) Comme c'est la 1ère fois que je fais cette démarche, je me pose beaucoup de questions. En effet, ce formulaire est tout écrit en anglais et je me doute bien que si j'arrive à la mairie, ou ailleurs, ils vont sûrement me demander de faire traduire le document par une personne assermentée ce qui engendre un coût certain.
Donc dans l'ignorance totale de ce sujet, je me suis dit qu'il y a peut être une démarche très simple à faire et que je me fais du souci pour rien.
Merci de m'indiquer ce dont vous savez à ce sujet.

Par **Visiteur**, le **28/10/2018 à 21:07**

Bonjour
Réservez la recherche d'un traducteur au cas où aucun des fonctionnaires ne pouvait le déchiffrer.
Avez vous essayé un traducteur en ligne ?

Par **georges18**, le **28/10/2018 à 21:23**

En fait on m'a donné une réponse qui me paraît logique. Ce dont j'ai besoin s'appelle "une légalisation de signature "c'est à dire que le fonctionnaire doit me voir entrain de signer après avoir vérifié mon identité et mon adresse, puis mentionner sur le document qu'il m'a vu signer. Donc j'en saurai un peu plus demain quand j'irai à la mairie.
Encore merci pour votre réponse
texte ici pour répondre ...

Par **Visiteur**, le **28/10/2018** à **21:41**

Oui, je fais cela moi même pour une petite complémentaire.

Par **georges18**, le **28/10/2018** à **22:06**

Très bien
Bien à vous et bonne soirée

Par **morobar**, le **29/10/2018** à **08:01**

Bonjour,
Cela vaut le coup de consulter un traducteur, voir ici: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>
La traduction légalisée d'un tel document vaut quelques dizaines d'euro, moins de 100 en tous cas selon mon expérience.